

## **CODIR du 8 janvier 2025**

### **En présentiel**

**Présents : Fanny Borer, Françoise Hirth, Jean-Claude Gangler, Denis Westrich, Daniel Kessler, Guillaume Strohmeier, Thierry Estebe, Philippe Gérard, Laure Ruppert, Laurent Henck, Baptiste Dhuy, Lina Spizzo, Marie Pierre Wirth, Nicolas Horter, Alexandre Harmuth**

**Excusés : Valérie Stoesser Gross, Christophe Meyer, Stéphane Gallo, Florent Heugel et Victor Riber.**

### **Financier :**

La CEA votera plus tard son budget et le versement des subventions se fera probablement en septembre. A ce jour les élus de la CEA souhaitent maintenir le montant de l'enveloppe pour les clubs et les CD mais au regard des baisses de dotation de l'Etat à la CEA ce positionnement pourra être revu dans l'année.

### **Sportif :**

Retour sur les bons résultats à la coupe de France des départements. Denis a demandé à la Ligue d'aider financièrement les CD qui qualifient des équipes à la finale nationale.

Le programme benjamins doit être revu par l'ETD pour voir si les nageurs auront suffisamment de compétitions et courses pour se qualifier aux championnats régionaux. Le CD68 souhaite de la simplification sur les procédures de qualification à ces régionaux.

### **Plaquette mécénat :**

Denis présente la plaquette élaborée par la commission Communication avec l'aide de Myriam. Le but est d'attirer des entreprises sponsors en plus de celles qui nous soutiennent déjà pour faire face à la diminution des subventions. Cette plaquette sera envoyée aux clubs haut-rhinois en leur demandant de solliciter leurs membres. A voir la position du CODIR si un club refuse.

### **Projet Nouvelle aisance aquatique :**

Il s'agit d'un projet identique au programme Nager grandeur nature lancé par la Ligue Grand Est en partenariat avec MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION et destiné aux enfants âgés de 3 à 6 ans. Il est proposé de le mettre en place sur le plan d'eau de REININGUE ; le problème est de trouver les maîtres-nageurs disponibles et de définir le nombre de semaines.

**Assurance :**

Proposition de souscrire une assurance responsabilité civile des dirigeants (en plus de celle inclus dans la licence) et une assurance protection juridique en cas de gros incident.

**Formation :**

Denis informe qu'il n'y a pas d'inscrit pour la formation des cadres.

Concernant la formation des officiels, il est décidé de continuer la formation secourisme normalement obligatoire (coût actuel : 600 € pour 2H de formation pour 20 personnes). A voir si possibilité d'une solution moins onéreuse.

Denis termine la réunion par un tour de table avec un point sur les différentes disciplines.

**Prochaine réunion le jeudi 20 mars en visio.**

La secrétaire adjointe

Lina SPIZZO